



Indivision et rachat de parts

Par **Ohteal**, le **20/11/2014** à **23:23**

Bonjour,

Après le décès de ma belle-mère, ma femme et ses deux sœurs ont hérité d'une maison. Ma femme souhaite que je rachète en mon nom propre sa part d'indivision et les parts de ses sœurs (qui sont d'accord). J'ai lu que les frais de mutation sont réduits dans le cas où le conjoint rachète les parts. Ma question est la suivante, ma femme et moi sommes PACSés aurais-je droit aussi aux frais réduits ?